



HAL
open science

L'archéologie en Alsace : des institutions et des hommes

Christian Jeunesse

► **To cite this version:**

Christian Jeunesse. L'archéologie en Alsace : des institutions et des hommes. L'archéologie en Alsace. A.P.R.A.A. Hors-Série, pp.3-10, 1991. halshs-00009550

HAL Id: halshs-00009550

<https://shs.hal.science/halshs-00009550>

Submitted on 9 Mar 2006

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'archéologie en Alsace, 1991
A.P.R.A.A. Hors-Série

DES INSTITUTIONS ET DES HOMMES

Le Service Régional a donc des missions multiples et précises :

- faire appliquer la législation en vigueur : délivrance d'autorisation de sauvetage, de sondage, de prospection, lutte contre les fouilles clandestines, instruction des demandes d'autorisation auprès du Conseil Supérieur de la Recherche Archéologique (C.S.R.A.).

I. LES PARTENAIRES DE L'ARCHEOLOGIE ALSACIENNE

Les partenaires de l'archéologie alsacienne sont au nombre de six :

- le Service Régional de l'Archéologie (anciennement "Direction Régionale des Antiquités" : ce service dépend de la Sous-Direction de l'Archéologie du Ministère de la Culture et de la Communication).

- le Service Départemental d'Archéologie du Haut-Rhin, émanation du Conseil Général de ce département.

- l'Université (Institut d'Archéologie de l'Université des Sciences Humaines de Strasbourg).

- les Musées.

- les archéologues contractuels.

- les bénévoles, individuellement ou au sein de l'une des nombreuses associations.

- mission de prévention, de protection et de gestion du patrimoine archéologique (surveillance des travaux et interventions préventives, réalisation de la carte archéologique régionale, instruction des dossiers de classement et d'instruction au titre des monuments historiques et des sites...).

- mission scientifique (conduite de fouilles urgentes, organisation de colloques ou congrès, contrôle scientifique des fouilles de la région, gestion des dépôts archéologiques...).

- mission de formation, d'information et d'animation (aide aux associations, organisation de séminaires et de stages techniques, diffusion des connaissances dans le grand public...).

- mise à jour et gestion de la *carte archéologique régionale* :

L'inventaire ou recensement de tous les sites archéologiques connus est réalisé à partir d'une documentation scientifique réunie au Service Régional de l'Archéologie. Il se base donc à la fois sur des informations anciennes retrouvées grâce à un dépouillement bibliographique, et sur les découvertes plus récentes consignées dans les rapports de fouilles, de prospections ou de découvertes fortuites rédigés par les archéologues de la région. Toutes ces données sont rassemblées après vérification dans un fichier informatique qui est constamment tenu à jour et permet ainsi la mise en place d'une archéologie préventive face aux travaux d'aménagement en sous-sol.

Grâce à ce fichier, on pourra par exemple connaître en quelques minutes la position de tous les sites se trouvant sur le tracé d'une autoroute ou d'une voie ferrée en projet, et l'on pourra alors, en cas de besoin, négocier le détournement du tracé ou demander à ce

1. Le Service Régional de l'Archéologie (jusqu'en 1991 "Direction des Antiquités")

Le Service Régional de l'Archéologie Historique et Préhistorique, au sein de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, relève de la Sous-Direction de l'Archéologie, Direction du Patrimoine. Elle est chargée, au plan régional, de l'ensemble des problèmes administratifs, techniques et scientifiques relatifs à l'application de la réglementation des fouilles et découvertes archéologiques. Elle dispose à cet effet de personnels spécialisés (conservateurs, ingénieurs, techniciens et administratifs) et de correspondants locaux nommés par arrêté préfectoral.

qu'une fouille de sauvetage ait lieu avant le démarrage des travaux.

D'autre part, l'inventaire des sites a pour but de fournir la documentation nécessaire à la programmation des recherches futures. Pour ce faire, la deuxième partie de la fiche descriptive du site questionne sur la nature des vestiges retrouvés et sur la période chronologique concernée. Une fois reportées sur des cartes, ces informations mettront par exemple en lumière les lacunes de l'activité archéologique dans tel ou tel domaine, ce qui incitera les chercheurs à se consacrer à ces opérations.

Adresse :

Service Régional de l'Archéologie
Palais du Rhin
2, place de la République
67082 Strasbourg Cedex
tél. : 88.23.42.70

Organigramme :

Conservateur régional :
Mr François PETRY

Secrétaires :
Mme Gisèle BONADIO
Mlle Caroline FINCK

Chercheurs :
Mmes Catherine KERN
Marina LASSERRE
Marie-Dominique WATON
Martine WUILLAUME
Mrs Christian JEUNESSE
Erwin KERN
Jean SAINTY

2.Le Service Départemental d'Archéologie du Haut-Rhin

En ce qui concerne l'Alsace, le soutien des Conseils Généraux à l'archéologie est ancien et, comparativement aux montants enregistrés en général en France, conséquent. Seul le Haut-Rhin a jusque là complété ces aides financières par la création d'un service archéologique. Celui-ci est géré depuis 1985 par Mr J.-J. WOLF, archéologue départemental. Son rôle va du soutien aux associations à des interventions de terrain de divers types (sauvetages urgents, sauvetages programmés, prospections aériennes...). Des inter-

ventions sur les sites gallo-romains de Sierentz et de Kembs, ont, notamment, marqué son action durant les dernières années.

Adresse :

Service Départemental d'Archéologie du
Haut-Rhin
4, place de la Paix
68440 LANDSER
tél. 89.81.35.40

3.L'Université

Le rôle de l'Université de Strasbourg est présenté en détail dans la partie consacrée à l'"Archéologie à l'école". On se contentera ici d'indiquer qu'à la mission de formation, celle qui vient le plus facilement à l'esprit, s'ajoute une mission de recherche : une partie des collections exhumées lors des fouilles organisées en Alsace fait l'objet de travaux de maîtrises ou de thèses menés par des étudiants de l'Université de Strasbourg, mais aussi, et cela dans le cadre d'une collaboration inter-régionale qui va en se développant, par des étudiants d'autres Universités comme par exemple celle de Fribourg-en-Brigau. Résultats de la proximité géographique, les opérations communes avec les universités allemandes viennent aussi de la plus grande implication de ces dernières dans l'archéologie régionale au sens large. Malgré le travail remarquable des enseignants de l'"Institut des Antiquités Nationales", l'Université de Strasbourg reste encore pour l'essentiel tournée vers l'archéologie méditerranéenne et proche-orientale.

4.Les musées

Les musées sont présentés en détail dans le chapitre qui leur est concerné (voir en particulier l'introduction de B. SCHNITZLER, conservateur du Musée Archéologique de Strasbourg) : on se contentera donc ici de quelques remarques très générales.

Les musées se situent à l'extrémité aval de la chaîne archéologique. Leur rôle est de stocker, conserver et présenter au public les collections archéologiques. L'Alsace a la chance de disposer d'un réseau déjà ancien de grands musées qui font une place importante aux collections régionales tant dans les

salles que dans les réserves dont les capacités ont été récemment accrues. Parmi les grands musées, seul le Musée Archéologique de Strasbourg, institution presque centenaire qui fut longtemps au centre de la vie archéologique régionale, est entièrement consacré à l'archéologie. Les musées historiques de Mulhouse (1) et Haguenau et le Musée d'Unterlinden à Colmar, bien que non spécialisés, n'en possèdent pas moins d'importantes salles archéologiques. En 1990, s'est ouvert à Biesheim (68), le premier "musée de site" d'Alsace digne de ce nom : il est consacré à la présentation des riches vestiges gallo-romains découverts localement. Parmi les musées de dimension moyenne, signalons entre autres, la "Maison de l'Archéologie" de Niederbronn et le Musée municipal de Saverne.

Les Musées sont destinés normalement à accueillir les produits de toutes les fouilles effectuées dans la région. En règle générale, les collections issues de fouilles récentes sont déposées dans le musée important (c'est-à-dire disposant d'un conservateur à plein temps et de capacités de stockage suffisantes) le plus proche du lieu de fouille.

En plus de la présentation permanente, les Musées organisent des expositions temporaires, consacrées soit à l'actualité des fouilles, soit à des bilans plus ambitieux comme celles organisées en 1990, dans le cadre de "l'année de l'archéologie".

5. Les contractuels

L'organisation de nombreuses et importantes opérations de sauvetage a contraint depuis une dizaine d'années les Directions des Antiquités à recourir à une main d'oeuvre occasionnelle, les contractuels. D'horizons très divers, mais dans de nombreux cas issus de l'université, ces vacataires effectuent des travaux souvent pénibles avec comme perspective d'avenir des possibilités d'emploi assez aléatoires. Une grève et diverses manifestations ont témoigné en 1990 du malaise qui les habite. Une réforme globale de l'archéologie française, souhaitée par tous les partenaires, devrait notamment déboucher sur des éclaircissements concernant d'éventuelles possibilités de stabilisation.

6. Les bénévoles et les associations

Dans la plupart des cas, les bénévoles oeuvrent dans le cadre d'une des nombreuses associations qui quadrillent la région (pour tout renseignement, se reporter au chapitre qui leur est consacré).

Même si les services officiels se sont nettement renforcés depuis une dizaine d'années, le rôle des bénévoles dans l'archéologie régionale reste considérable. Leur action se développe dans presque tous les domaines : surveillance des travaux, prospection, sauvetages urgents, fouilles programmées, diffusion des connaissances, mise en valeur des sites... L'essentiel des publications consacrées à l'archéologie alsacienne est édité grâce aux revues réalisées par les sociétés d'histoire et d'archéologie. Parmi les plus importantes, on mentionnera les "Cahiers Alsaciens d'Archéologie, d'Art et d'Histoire", les "Cahiers de l'Association pour la Promotion de la Recherche Archéologique en Alsace" et "Études Médiévales". Plusieurs centaines de pages d'archéologie sortent chaque année par ce canal.

Parmi les équipes présentes sur le terrain, plusieurs assurent un travail de qualité "professionnelle", contribuant ainsi grandement au dynamisme et au renom de l'archéologie alsacienne.

II. LES FOUILLES ARCHEOLOGIQUES

Il existe, dans les nomenclatures officielles, trois catégories de fouilles qui sont toutes soumises à des autorisations délivrées par les services du Ministère de la Culture et de la Communication :

- les *sauvetages urgents*, motivés par des menaces immédiates (travaux de toutes natures). La demande d'autorisation est traitée au niveau local (Service Régional de l'Archéologie).
- les *sauvetages programmés* concernent des sites connus menacés par divers travaux d'aménagement. Une intervention en amont, en général au niveau du permis de construire, permet dans ce cas de planifier l'intervention. La demande d'autorisation est traitée au niveau national (instruction par le *Conseil Su-*

Sous-Direction de l'Archéologie

CIRCONSCRIPTION
DES ANTIQUITÉS HISTORIQUES

D

AUTORISATION TEMPORAIRE DE SONDAGE, PROSPECTION		n°
<i>(Rayer la mention inutile)</i>		
valable du	au	
Le Directeur des Antiquités	autorise M	prénom :
demeurant à		organisme :
à effectuer un		
Departement :	Commune	
Lieu dit :	N° de site :	
Cadastre année :	Section, parcelles :	
Coordonnées Lambert	Zone :	
Abscisse :	Ordonnée :	
sur un terrain appartenant à M.	demeurant à	
<p>* Cette autorisation est délivrée à la demande de l'intéressé — du Directeur de la circonscription <i>(Rayer la mention inutile)</i></p>		
NATURE DU GISEMENT ET PERIODES :		
Lieu de dépôt pour étude :	Lieu de conservation :	
JUSTIFICATION DE L'INTERVENTION :		
CONDITIONS ADMINISTRATIVES COMMUNES :		
<p>Cette autorisation est délivrée sous réserve de l'autorisation écrite du ou des propriétaires du terrain ou de ses ayants droit, qui devra préciser en particulier la dévolution du mobilier éventuellement découvert.</p> <p>Le titulaire tiendra régulièrement au courant la direction des Antiquités de ses travaux et découvertes.</p> <p>En fin de travaux, un rapport en deux exemplaires devra être remis à la direction, comprenant plans de situation, photos, etc.</p> <p>* Le ministère de la Culture décline toute responsabilité en cas d'accident pour toutes les interventions autorisées à la demande de l'intéressé.</p> <p>Origine et montants des crédits éventuellement attribués :</p>		

DESTINATAIRES
Intéressé
Service des F et A
Préfecture
Mairie
Gendarmerie
Directeur Régional des Affaires Culturelles
Archives de la circonscription.

Fait à _____ le _____
Le Directeur,

Fac similé d'un formulaire d'autorisation de sondage-prospection. La loi précise que toute intervention archéologique est sujette à autorisation préalable. Le traitement de ce type de dossier se fait dans les "Conservations Régionales de l'Archéologie" (anciennement "Directions des Antiquités")

périeur de la Recherche Archéologique).

- les fouilles programmées s'intègrent dans des programmes de recherche basés sur des problématiques historiques. Les demandes sont également examinées par le Conseil Supérieur de la Recherche Archéologique, dont, de manière générale, le rôle est :

1. de faire des propositions sur les objectifs généraux de la recherche et les programmes archéologiques annuels et pluriannuels.

2. de donner avis au Ministre de la Culture sur les propositions de sauvetages programmés et sur les conditions d'exécution des sauvetages urgents.

Suivant les cas, ces fouilles sont subventionnées par l'Etat, les collectivités territoriales (Région ou Département), les collectivités locales (communes) ou les aménageurs responsables de la destruction des sites. Toute autorisation est subordonnée à l'engagement de remettre un *rapport de fouille* à l'issue de l'opération. Suivant l'intérêt des découvertes, une publication sous forme de monographie ou d'article devra suivre l'étude des vestiges.

Où s'adresser pour participer à des fouilles ?

* en Alsace

- le Service Régional de l'Archéologie, par où transitent toutes les demandes d'autorisation, est le mieux à même d'aiguiller les amateurs vers les différents chantiers alsaciens.

- on peut également consulter les associations qui pratiquent des fouilles archéologiques (voir adresses dans le chapitre "Associations").

* dans le reste de la France

- quelques chantier-écoles, par exemple à Pincevent (Paléolithique) et à Lattes (Protohistorique et Gallo-romain) sont organisés chaque été par le Ministère de la Culture et de la Communication (liste disponible au Service Régional de l'Archéologie).

- la revue mensuelle "ARCHEOLOGIA" publie chaque mois, dans les numéros du prin-

temps, une rubrique "Où ferez-vous des fouilles cet été ?" qui centralise plusieurs centaines d'offres de participation à des fouilles organisées sur tout le territoire français et portant sur toutes les périodes.

* à l'étranger

- on se reportera là aussi utilement à la rubrique d'"ARCHEOLOGIA" mentionnée ci-dessus.

- consulter également l'affichage à l'Institut d'Archéologie de l'Université (Palais Universitaire, place de l'Université à Strasbourg). Des séjours au Proche-Orient sont régulièrement proposés.

Conditions : dans la plupart des cas, être âgé d'au moins 16 ans, être assuré et avoir été vacciné contre le tétanos. Une bonne condition physique et un minimum de motivations sont également nécessaires ; même si les séjours sont en général agréables, avec organisation de conférences et visites, il faut garder à l'esprit que les fouilles archéologiques comportent des travaux souvent assez durs qui nécessitent concentration et sens de l'effort.

III. DU SOUS-SOL AU MUSEE OU LES TRIBULATIONS D'UNE COLLECTION....

Pour mieux comprendre le fonctionnement de l'archéologie.

Le site "*lambda*" fait surface à l'occasion d'une *découverte fortuite*. Prévenu par l'agriculteur qui l'a découvert en creusant un fossé de drainage, le maire signale la découverte au préfet, qui lui-même transmet l'information au Conservateur Régional de l'Archéologie. Afin d'obtenir des précisions sur la nature et la datation des vestiges repérés, celui-ci délivre une *autorisation de sondage* à un collaborateur local et bénévole de la Direction. Les observations de ce fouilleur sont consignées obligatoirement dans un rapport. Résumées, elles vont alimenter ensuite la **Carte Archéologique** qui est tenue à jour dans chaque région par le Service Régional de l'Archéologie.

préhistorique sont admis. Frais de déplacement à la charge des candidats.

Renseignements et inscriptions : Henry de Lumley, Professeur au Muséum National d'Histoire Naturelle, Institut de Paléontologie Humaine, 1, rue René Panhard, 75013 Paris. Tél. (1) 43.31.62.91.

Salleles d'Aude (Aude)

Fouille d'un grand atelier de potiers gallo-romain (II^e et III^e siècles après J.C.) près de Narbonne. L'officine, très bien conservée, produisait des matériaux de construction, de la vaisselle et surtout des amphores pour commercialiser le vin de la région. La fouille 1990 portera sur la partie artisanale (bâtiments de travail avec fours) et sur l'habitat. Inventaire systématique des données pour traitement automatique sur micro ordinateur. Restauration des céramiques.

Dates :

première campagne : du 5 juillet au 26 juillet 1990

deuxième campagne : du 30 juillet au 18 août 1990.

Hébergement : logement, repas et assurance gratuits.

Conditions : âge minimum 18 ans ; séjour pendant toute la durée de la campagne.

Renseignements et inscriptions : (avant le 15 juin 1990) : Fanette Laubenheimer, Directeur de la Recherche C.N.R.S., C.S.N.S.M. Bâtiment 104, 91405 Campus Orsay. Tél. (1) 69.41.52.83. ou 69.41.52.49.

Les Cévennes (Gard)

Le département du Gard, encore fortement marqué par l'activité minière et métallurgique, possède de nombreux vestiges témoignant de l'ancienneté de cette activité. Le G.E.M.A. organise deux campagnes de prospections et fouilles sur un secteur compris entre Sumène, Le Vigan, Arrigas, Montdardier, Saint Laurent le Minier et Ganges.

Dates :

du 2 au 8 juillet 1990 : Nature de l'intervention : prospections dans les bois afin de localiser d'anciennes mines. Pénétration dans ces mines afin d'en faire l'étude : desobstruction, relevés topographique et photographique.

du 3 au 16 septembre 1990 : Nature de l'intervention : travail centré sur trois sites de la commune de Saint Laurent le Minier. En surface : sondages dans des haldes. Sous terre : desobstruc-

tion, relevés topographique et photographique, observation et étude des réseaux.

Hébergement : prendre contact avec le responsable de la campagne.

Conditions : âge minimum 18 ans. Séjour minimum : la totalité de la campagne (soit la première, soit la seconde). Vaccination antitétanique obligatoire. Connaissance des techniques spéléologiques souhaitée (ou désirer sérieusement en acquérir une). Frais d'inscription : 70 F (outre cette somme, seuls les frais de voyage incomberont au candidat).

Renseignements et inscriptions : Marie-Christine Bailly-Maitre, Chargée de Recherches au C.N.R.S. (L.A.M.M.), Groupe d'Etude des Mines Anciennes, 5, rue Cdt Debelle, 38000 Grenoble.

Boussargues - commune d'Argelliers (Hérault)

Fouille programmée d'un habitat ceinturé à murs de pierres sèches daté du Chalcolithique (culture de Fontbouisset). Mise en évidence des structures par decapages manuels.

Fouilles et relevés exhaustifs par m². Traitement des objets : lavage, marquage, identification des vases et réalisation de plans de répartition.

Dates : du 2 juillet au 15 août 1990.

Hébergement et nourriture : assurés en totalité par le chantier.

Conditions : âge minimum 18 ans ; expérience archéologique souhaitée.

Renseignements et inscriptions : Xavier Gutherz, Direction des Antiquités, 5 bis, rue de la Salle l'Evêque, B.P. 2051 - 34026 Montpellier Cédex. Tél. 67.52.87.87.

Tonnere I (Hérault)

Habitat lagunaire au bord de l'étang de Mauquo, occupé du Bronze Final II au Premier Age du Fer. Sondages dans l'habitat pour prélever des échantillons destinés aux analyses paléo-environnementales et aux études paléo-économiques des gisements lagunaires méditerranéens.

Dates : du 17 au 30 juin 1990.

Hébergement : logement en dur au Centre de Documentation Archéologique Régional de Lattes ; repas assurés.

Conditions : âge minimum 18 ans. Vaccination antitétanique. Ce stage s'adresse particulièrement à toute personne intéressée par les techniques de prélèvements et d'échantillonnages de

la micro-faune (ichtyofaune, malacofaune...) et des macrorestes végétaux (charbons de bois et graines) utilisés sur les chantiers archéologiques.

Renseignements et inscriptions : Myriam Sternberg, C.D.A.R., route de Pérols, 34970 Lattes. Tél. 67.65.31.67. ou (1) 48.59.32.90.

Fêlines-Minervoises (Hérault)

Grotte de l'Abeurador. Fouille d'un habitat en grotte. Epipaléolithique et Néolithique. Tamisage de l'eau. Recherche de graines carbonisées mésolithiques.

Dates : du 3 au 28 août 1990.

Hébergement : camping ou locaux vétustes.

Conditions : séjour d'au moins 10 jours ; véhicule souhaité (frais remboursés) ; équipe de 20 personnes.

Renseignements et inscriptions : Jean Vaquer, Chargé de Recherches au C.N.R.S., Le Village Leuc, 11250 Saint-Hilaire.

Lattes (Hérault)

Port établi à l'embouchure du fleuve le Lez, sur les étangs littoraux, au VI^e s. avant notre ère. Précocement ouvert aux influences helléniques, l'agglomération gardera son importance jusqu'à l'époque romaine.

Dates : du 7 au 31 juillet 1990 et du 7 au 31 août 1990.

Hébergement : gratuit, une quinzaine de places en dortoir au complexe archéologique de Lattes, ou camping (apporter son matériel). Repas assurés.

Conditions : âge minimum 18 ans.

Renseignements et inscriptions : (joindre enveloppe timbrée). Stage de fouilles Centre archéologique de Lattes, 390, avenue de Pérols, 34970 Lattes. Tél. 67.35.31.67.

Lunel-Viel (Hérault)

Fouille programmée d'une agglomération gallo-romaine (II^e-V^e s.). 12^e campagne de fouille. Importante agglomération rurale de la plaine littorale languedocienne, Lunel-Viel est occupée sans interruption depuis le début de notre ère jusqu'à nos jours. En 1990, les fouilles exploreront une grande habitation construite au Haut Empire, abandonnée au IV^e s., puis réoccupée par un groupe de sépultures du V^e s.

Dates : du 5 juillet au 15 août 1990.

Hébergement et nourriture : pris en charge par les organisateurs.

Les "petites annonces" de la revue **Archéologia**, publiées chaque année dans les numéros du printemps, offrent un large éventail de chantiers ouverts aux fouilleurs bénévoles (fac similé. *Archéologia*, mai 1990)

L'année suivante, l'agriculteur installe une station de pompage à une vingtaine de mètres de l'endroit où les vestiges sont apparus. De nouvelles découvertes montrent que le site couvre une surface assez importante. Prévenu, le correspondant local de le Service Régional de l'Archéologie réalise, avec l'autorisation du Conservateur Régional, une *fouille de sauvetage urgent* à l'emplacement du forage. Un nouveau rapport permet, à l'issue de cette seconde intervention, d'enrichir les informations du fichier "carte archéologique". Les vestiges exhumés sont stockés dans un *dépôt de fouille* géré par le Service Régional de l'Archéologie. Si leur intérêt le justifie, le fouilleur est invité à en assurer la publication dans une revue locale ou régionale.

Deux ans après, l'étude d'impact préliminaire à un projet autoroutier, à laquelle le Service Régional de l'Archéologie est associée, fait apparaître que le site *lambda* est menacé par cette opération d'aménagement. Plusieurs possibilités s'offrent alors au Conservateur Régional :

- demander le *classement* du site au titre des Monuments Historiques,

- faire acheter le terrain par l'Etat dans le but de constituer une "*réserve archéologique*".

Ces deux options ne se justifient que si le site présente un intérêt exceptionnel. Elles impliquent automatiquement un changement du tracé autoroutier.

- organiser une *fouille de sauvetage programmé* qui sera réalisée préalablement aux travaux d'aménagement routier.

Cette dernière solution a été retenue. Une fouille d'envergure est réalisée par une équipe placée sous la responsabilité du Service Régional de l'Archéologie. Les milliers d'objets recueillis rejoignent la petite collection déjà entreposée au dépôt de fouille le plus proche. Leur intérêt scientifique justifie une étude approfondie. Celle-ci est réalisée partiellement sur place, mais des échantillons sont également envoyés à plusieurs laboratoires (charbons de bois pour la datation radiocarbone à Lyon; ossements animaux pour l'analyse archéozoologique à Compiègne; sédiments pour l'étude des pollens à Besançon, etc...). Après en général

plusieurs années (pour les plus grosses opérations), cette étude débouche sur la publication d'une *monographie* pluridisciplinaire dans laquelle sont impliqués des chercheurs d'horizons très divers (Services régionaux d'Archéologie, C.N.R.S., Université, amateurs).

En même temps, les principaux résultats sont présentés au grand public dans le cadre d'une *exposition temporaire* organisée par le Service Régional de l'Archéologie dans la localité où se trouve le site.

Nous arrivons à présent en fin de cycle. La collection peut quitter le dépôt de fouille du Service Régional de l'Archéologie, considéré comme une sorte de "sas", pour intégrer son *lieu de dépôt définitif* dans les réserves du grand musée archéologique le plus proche. L'essentiel est stocké dans les dites réserves, à la disposition des chercheurs pour d'éventuelles recherches complémentaires. Quelques objets, les plus significatifs, sont intégrés par le conservateur du musée dans la présentation permanente. Plusieurs années se sont écoulées depuis la découverte fortuite du site.

Le parcours décrit est une sorte de parcours idéal. Les archéologues qui liront ces lignes savent qu'il n'en va pas toujours ainsi et que chausse-trappes et courts circuits ne sont pas rares. Cela va des pillages et destructions opérés par les fouilleurs clandestins à des entreprises de publication qui avortent faute d'une volonté suffisante mais aussi souvent par manque de temps et de moyens. Cependant, grâce au renforcement des services officiels, mais également à la qualité du travail fourni par certaines équipes de bénévoles, le cas de figure décrit correspond de plus en plus souvent à la réalité.

IV. LES METIERS DE L'ARCHEOLOGIE

Les professionnels de l'archéologie oeuvrent au sein des différentes institutions décrites au début de ce chapitre :

- dans les **Services Régionaux d'Archéologie** (Sous-Direction de l'Archéologie, Direction du Patrimoine du Ministère de la Culture et de la Communication). Recrutement sur concours

de *conservateurs du patrimoine*; sur entretien d'*ingénieurs*, de *techniciens* et d'*administratifs*. Fonctions : gestion, fouille, animation, diffusion (archéologie nationale uniquement). Renseignements :

Ministère de la Culture et de la
Communication
Direction de l'Administration générale
Bureau des concours
4, Rue de la Banque 75002 Paris, tel. 47-03-
98-91

- au **Centre National de la Recherche Scientifique** (C.N.R.S.), dans le cadre d'équipes travaillant sur des programmes de recherches concernant, d'une part, l'archéologie nationale et, d'autre part, de nombreuses régions du monde. Recrutement par des concours sur dossiers et auditions de *chercheurs* (les candidats doivent être titulaires d'un doctorat, présenter un projet de recherche et être parrainés par un laboratoire d'accueil), d'*ingénieurs* (niveau thèse, maîtrise ou licence) et de *techniciens* de fouille (niveau entre CAP et BTS).

- à l'**Université** : rares postes de *Maîtres de conférences* et de *Professeurs*.

- dans les **musées** : recrutement sur concours de *Conservateurs du patrimoine* voués à la gestion des musées nationaux et des musées classés; sur examen de sélection pour les conservateurs de musées "contrôlés". Recrutement aussi, bien que de manière trop parcimonieuse, de *restaurateurs* attachés aux musées; une formation de haut niveau est assurée depuis quelques années par l'Université de Paris I ("Maîtrise des Sciences et Techniques de conservation - restauration").

- dans les **services archéologiques des collectivités territoriales (départements) ou locales (villes)**. Recrutement en général sur concours. Plus ou moins complètes suivant les cas, les équipes peuvent comprendre, outre des archéologues, des techniciens de fouille ou de laboratoire, des photographes, des restaurateurs, des dessinateurs et des documentalistes.

Enfin, on assiste actuellement au développement de **filières touristiques** comme les Guides des Monuments Historiques et les Guides des Musées Nationaux.

La plupart de ces voies impliquent comme on l'a vu des études longues : bac + 4 pour accéder au concours de Conservateur du Patrimoine; bac + 6 minimum pour les postes d'enseignant à l'Université ou de chercheur au C.N.R.S.. Pour les candidats reçus au concours de Conservateur du Patrimoine, celui-ci est même suivi d'une période de formation complémentaire de 18 mois à l'Ecole Nationale du Patrimoine. Seuls certains postes de techniciens dans les Directions des Antiquités et au C.N.R.S., ou de restaurateurs dans les musées, sont accessibles à partir de cursus moins étoffés.

La réalisation de fouilles en tant que bénévole est, pour tous ces métiers, une excellente introduction. Elle permet d'acquérir une expérience précieuse pour les épreuves de recrutement, mais aussi de faire connaissance avec les réalités concrètes d'une discipline dont la perception est souvent déformée par une aura "mythologique".

Notes. Un dossier plus détaillé sur les "Carrières de l'Archéologie" figure dans le n° 261 (octobre 1990) de la revue *Archeologia* (article de A. Sallé, p.71-80). Dans le n° 271 (sept. 1991) de la même revue, un dossier sur les études supérieures en archéologie intitulé "Choisissez votre université".

(1) En septembre 1991, la principale salle d'archéologie du musée de Mulhouse a été fermée. Une nouvelle présentation est prévue pour 1994.

Ch.J.